

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***14207598***

MONITEUR BELGE
06-11-2014
BELGISCH STAATSBLAAD
TRIBUNAL DE COMMERCE
27 OCT. 2014
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0454.357.403

Dénomination

(en entier) : **The Country Garden**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Avenue Maupassant, 17 boîte 4 à 1300 Wavre
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de l'objet social - transfert du siège social

D'un procès-verbal dressé par le notaire Marc Bombeeck à Walhain (Walhain-Saint-Paul) le 10 OCTOBRE 2014, il résulte que l'assemblée générale a pris les décisions suivantes/

1. Lecture et approbation du rapport justificatif, établi par la gérance sur la proposition de modification de l'objet de la société ; à ce rapport est joint un état de la situation active et passive de la société arrêté au 31 août 2014, remontant à moins de trois mois. Constatation de l'absence de commissaire-réviseur.

2. Décision d'étendre l'objet social actuel en y ajoutant ce qui suit :

« - la location de remorques et semi-remorques avec ou sans chauffeur ;

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'esthétique, aux soins du corps et la vente de produits de beauté s'y rapportant. Elle a également pour objet l'exploitation de banc solaire, l'épilation définitive, le maquillage permanent, le tatouage et la pose de faux ongles. La société a aussi pour objet la vente de lingerie féminine et autres produits d'habillement, articles cadeaux et bijoux.

- toutes activités se rapportant à l'exploitation de salons de coiffure, de manucure et de bancs solaires pour hommes et dames de même que l'achat et la vente de tous produits d'esthétiques, cosmétiques, de parfumerie, de savonnerie et tous produits accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'activité de la coiffure. Elle pourra également importer, exporter, acheter et vendre tous articles de bijouterie de fantaisie.

- l'aromathérapie

- en Belgique ou à l'étranger, l'achat, la vente, la location, le lotissement, la coordination de projets, le leasing, le financement, l'aménagement, la construction, l'appropriation, la transformation, la restauration, la mise en valeur, l'exploitation et la gestion, de tous biens meubles et immeubles ainsi que toute prestation de service y relatif, directement ou indirectement.

Les énumérations ci-dessus sont indicatives et non limitatives.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.»

3. Transfert du siège social de 1300 Wavre, avenue Maupassant, 17 boîte 4 à 5030 Gembloux (Sauvenière), rue du Trichon, 2.

4. Modification des articles 2 et 3 des statuts en vue de leur mise en concordance avec les décisions prises.

5. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Le notaire Marc Bombeeck

Mention : Déposé simultanément une expédition de l'acte du 10 octobre 2014 et les statuts coordonnés de la société.